

Bulletin d'adhésion 2024

ALTA ROCCA - CÔTE DES NACRES

Nom de l'établissement:

Type d'activité:

Siret/Code APE:

Adresse:

Code Postal: Commune :

Tel: Email:

Site web:

Tarifs:.....

Coordonnées du responsable de la structure adhérente

Nom: Prénom:

Fonction:

Email:

Tel:

ADHESION 2024

Professionnel du tourisme: 220 €

Signature:

Pour valider votre bulletin, nous vous remercions de signer la page 1 et de nous retourner votre dossier d'adhésion avant le 30/11/2023



ARTICLE 1 : ÊTRE PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'ALTA ROCCA

L'Office de Tourisme accepte uniquement les partenaires ayant leur activité sur la Communauté de Communes de l'Alta Rocca : le Kbis en vigueur doit attester d'un siège social, ou le cas échéant, d'un bureau secondaire sur la commune concernée.

ARTICLE 2 : BULLETIN DE PARTENARIAT

Le bulletin de partenariat doit être complété dans le détail, vérifié, signé et tamponné par le cachet de l'établissement.

ARTICLE 3 : VISUELS

Afin d'illustrer votre parution sur notre site internet, nous avons besoin d'un visuel principal en format paysage, en haute définition, fichier JPEG. Et des visuels supplémentaires (photos) vous seront demandés pour compléter cette dernière. Enfin, vous pouvez nous transmettre un lien vidéo hébergé sur des sites tels que YouTube, Vimeo, Facebook...

ARTICLE 4 : TARIFS

Tous les partenaires doivent indiquer leurs tarifs sur le bulletin de partenariat dans l'espace prévu à cet effet. Ceci est une condition impérative ; dans le cas contraire, le partenariat ne peut se faire.

ARTICLE 5 : RUBRIQUES

Peuvent figurer sur la carte touristique « Activités pleine nature » : les activités de sports et loisirs

ARTICLE 6 : PARTENARIAT

Être partenaire, c'est être obligatoirement présent sur nos supports papiers et sur notre site internet.

ARTICLE 8 : INFORMATION

Tout partenaire donnant des renseignements inexacts en matière de capacité ou de tarifs pourra se voir exclu de l'Office de Tourisme de manière temporaire ou définitive.

ARTICLE 9 : RECLAMATION

Si l'Office de Tourisme reçoit plus de deux réclamations concernant un partenaire, l'établissement pourra se voir exclu de l'Office de Tourisme de manière temporaire ou définitive.

ARTICLE 10 : JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Il est obligatoire de nous fournir :

- Une copie du Kbis en cours de validité, ou

des statuts.

- La copie du diplôme ou brevet (canyoning, moniteur de plongée, guide de montagne...)

ARTICLE 11 : REGLEMENT

Art 11-1: Le partenariat ne deviendra effectif qu'après réception du règlement.

Les règlements se font, après réception du titre exécutoire émis par la Communauté de Communes de l'Alta Rocca, par chèque ou virement à l'ordre du Trésor Public (Adresse pour paiement par chèque : **Centre d'encaissement - 35908 Rennes Cedex 9**)

Art 11-2 : Toute erreur ou omission dans le corps d'une annonce ne peut entraîner la résiliation de l'ensemble du présent engagement. L'erreur substantielle ou la non-parution peut, au plus, conduire à un remboursement égal au prix facturé de l'annonce publicitaire non parue ou au renouvellement gratuit de l'annonce dans une édition ultérieure. En aucun cas, l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L' ALTA ROCCA ne sera redevable d'une indemnité en raison d'une quelconque erreur ou de la non-parution. Les parties conviennent qu'il ne sera fait droit à aucune contestation de la part du client, passé le délai de trois mois après la date de publication du support faisant l'objet de la présente contestation.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

Attention l'Office de Tourisme ne reviendra pas vers vous pour valider votre parution. Cette fiche est votre Bon à Tirer. Il n'y aura donc aucune possibilité de modification par la suite. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vérifier attentivement votre bulletin avant de nous le retourner.

ARTICLE 13 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour nous permettre de réaliser les brochures et la parution sur le site internet de l'Office de Tourisme. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées aux services gestion, promotion et web. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : tourisme@alta-rocca.com